

et sans avoir fixé les dates avec une précision suffisante. « Ce travail délicat, beaucoup plus long qu'on n'aurait pu le supposer, » comme l'a dit le meilleur des juges (1), fut celui dont M. Bruel eut à s'acquitter. Il y mit la patience, la perspicacité, le talent nécessaires.

Chacune des copies fut collationnée, autant que possible, sur l'original ou sur d'anciennes copies (2). Chaque date fut déterminée avec une rigoureuse exactitude. Chaque nom de lieu devint l'objet de recherches souvent fort longues et presque toujours malaisées. Il suffit d'ouvrir le volume pour se rendre compte du soin qu'a demandé l'établissement du texte. Mais on ne peut se faire une idée de ce qu'ont exigé de temps et de peine le calcul de telle date, l'orthographe de tel nom. Entre deux ou trois lieux désignés sous le même nom et situé dans la même région, il est difficile de faire un choix. Il n'est pas plus aisé de retrouver sur la carte, fût-ce celle de Cassini, un nom disparu dès le temps des Carolingiens (3). Comment calculer, d'autre part, les années de tel ou tel souverain, quand des documents authentiques font dater la première année de son règne ici d'une manière et là d'une autre ?

(1) Rapport de M. L. Delisle, Président de la section d'Histoire du Comité des Travaux historiques, présenté en 1874, à M. le Ministre de l'Instruction publique (Paris, 1874, in 4°, p. 92).

(2) Entre autres curieuses remarques, M. Bruel a observé à ce propos que les rédacteurs des Cartulaires avaient plus d'une fois allongé les actes qu'ils avaient à transcrire. (V. A. Bruel, *Note sur la transcription des actes privés dans les Cartulaires, antérieurement au XII^e siècle*, tirage à part d'un article paru dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome XXXVI).

(3) Il n'est possible de retrouver ces noms que dans le cas malheureusement assez rare où le nom moderne figure à côté du nom ancien ou dans celui où d'autres indications topographiques assez précises se joignent à la désignation du nom ancien.